



ARRETE N° 2024-030P PORTANT INSCRIPTION SUR LE
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE
D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE
AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Le Maire de Richelieu,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 16/07/2021,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Rang de classement	Identité de l'agent	Date d'avancement
1	JOUSSEAUME MARYLINE	01/05/2024

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	0
Inscrits	1	0

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché.

Fait à Richelieu, le 29/07/2024
Le Maire,
Monsieur Etienne MARTEGOUTTE

Le Maire,
o certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
o informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter, de la publication du présent arrêté.